

Bienvenue sur l'autoroute en flux libre !

En 2024, le flux libre s'installe sur l'axe Paris-Normandie (A13-A14). Depuis juin 2024 sur l'A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville (27) sur l'A13, puis en décembre sur tous les autres sites de l'A13 (Orgeval – Caen). Pour une conduite sur autoroute plus fluide, plus sûre, et plus responsable, les barrières physiques de péage disparaissent au profit de portiques munis de caméras et de capteurs intelligents qui calculent et automatisent le règlement des trajets.

Projet d'envergure du groupe Sanef, le déploiement du flux libre sur les 210 km de l'axe Paris-Normandie (A13-A14) va révolutionner la manière de circuler sur autoroute, en apportant davantage de simplicité, de fluidité et de rapidité. Bien que ce dispositif soit déjà une réalité dans de nombreux pays (Chili, Costa Rica, Etats-Unis, Australie ou encore Portugal), c'est la première fois en France que l'on transforme une autoroute historique en flux libre.

Le flux libre, c'est quoi ?

Les barrières de péage traditionnelles sont remplacées par des portiques qui enjambent l'autoroute. Concrètement, des caméras et des capteurs intelligents détectent et identifient les plaques d'immatriculation des véhicules ou le badge de télépéage apposé sur le pare-brise et peuvent ainsi calculer le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule (voiture, poids lourd, moto) et du trajet réalisé. En fin d'année, il sera donc possible, de parcourir les 210 km entre Paris et Caen sans s'arrêter pour payer.

Quels sont les bénéfices du flux libre ?

Le premier avantage, c'est la fluidité du trafic. Grâce au flux libre, terminés les bouchons et les ralentissements aux barrières de péage notamment aux heures d'affluence, lors des grands week-ends et des vacances. Jusqu'alors, l'axe Paris-Normandie comptait cinq barrières de péage donc autant de points d'arrêts. Le nouveau dispositif va permettre une circulation plus fluide, plus rapide, mais aussi plus sûre et plus sereine. Les conducteurs n'ont plus à s'inquiéter de trouver la bonne file de péage, ni leur moyen de paiement.

Autre avantage, la simplicité. Les clients effectuent un seul paiement pour tout leur trajet et non plus à chaque gare de péage.

Enfin, le flux libre réduit l'impact environnemental des véhicules sur l'autoroute. Ne plus s'arrêter au péage fait consommer moins de carburant et réduit ainsi les émissions de CO₂. D'autre part, les infrastructures actuelles vont être déconstruites au profit de nouveaux portiques ayant une faible empreinte au sol. Ceci va permettre de rendre, à terme, 28 hectares d'espace à la nature. C'est d'ailleurs à l'aune de ces différents bénéfices que la loi d'orientation des mobilités (Loi LOM), votée en 2019, prévoit la généralisation du flux libre à l'avenir en France.

Comment payer son péage en flux libre ?

L'autoroute en flux libre ne signifie pas qu'on ne paye plus ! Plusieurs moyens de paiement sont proposés afin de répondre à toutes les situations.

- Le badge de télépéage est le moyen de paiement le plus simple pour profiter pleinement du flux libre. Lorsqu'il est bien positionné sur le pare-brise, il est détecté automatiquement lors du passage sous les portiques. Rien ne change, le montant du péage est ensuite facturé mensuellement et prélevé automatiquement.
- Sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com), le client dispose de deux options :
 - Le paiement automatique : après la création de son compte, le client associe sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire. Cette procédure, à réaliser une seule fois, permet de débiter automatiquement le montant du péage des futurs déplacements sur l'A13 et l'A14, sans aucune démarche de la part du conducteur.
 - Le paiement après chaque trajet : le client doit effectuer son paiement dans les 72h suivant son trajet en renseignant sa plaque d'immatriculation. Il peut activer gratuitement un service de notifications pour prévenir les oublis de paiement.
- En point de vente physique : le client peut se rendre, dans les 72h, dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), implantés sur tout le territoire. Le client peut ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire. Pour trouver le point Nirio le plus proche : www.nirio.fr/trouver-point-de-vente

En cas de non-paiement ?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route. Il expose le conducteur à une majoration forfaitaire puis une amende. L'avis de paiement correspond au montant du péage majoré de 90 euros en cas de règlement sous 2 mois, majoration minorée à 10 euros si le paiement est effectué sous 15 jours. Au-delà de 2 mois, l'amende s'élève à 375 euros.

Une réalité dès juin 2024

La transformation de l'axe Paris-Normandie en autoroute en flux libre se fait en deux temps :

- **Depuis le 19 juin 2024**, le péage en flux libre est déjà en place sur :
 - L'**A14** reliant La Défense à Orgeval et plus précisément sur les sites de péage de Montesson et les 2 diffuseurs n°6A de Chambourcy,
 - Les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13, à savoir la nouvelle bretelle d'entrée vers A13 Rouen et la nouvelle bretelle de sortie depuis A13 Rouen.
- **En décembre 2024**, ce sera au tour de l'A13 de passer dans son intégralité en péage en flux libre, soit la portion située entre Orgeval et Caen.

Une communication pédagogique auprès des clients

Le flux libre, s'il existe déjà dans de nombreux pays, est peu déployé en France. Il induit de nouveaux comportements, notamment celui de payer le péage après son voyage. Le groupe Sanef souhaite donc accompagner le lancement du flux libre sur l'axe Paris-Normandie d'une communication pédagogique forte auprès de ses clients pour leur expliquer le principe de ce nouveau dispositif et ainsi éviter les désagréments d'un non-paiement du péage.

Cette communication initiée dès juin 2024 et poursuivie jusqu'à mi-2025, prend la forme d'une campagne grand public (presse, affichage, radio, digital) et implique des relais institutionnels et économiques, mobilisés pour véhiculer, auprès de leurs différents publics, ces messages pédagogiques :

- Les utilisateurs du quotidien pour des trajets domicile-travail, souvent équipés de badge de télépéage, doivent penser à bien le fixer à leur pare-brise.
- L'A13 et l'A14 restent payantes. Le client a 72h pour payer après son trajet.
- Ne pas payer son péage est une infraction au code de la route.

Le flux libre est un projet de transformation globale pour le groupe Sanef. Sa mise en œuvre entraîne une mutation profonde de ses infrastructures, de ses systèmes d'information et des métiers de certains de ses collaborateurs.

Le groupe Sanef, fidèle à son engagement envers les territoires traversés par ses autoroutes, a choisi d'établir son Centre de Relation Client dédié au péage en flux libre en Normandie. Le site principal, ouvert depuis le 17 juin 2024, se situe à Petit-Couronne, au cœur de la Métropole Rouen Normandie, tandis que deux autres antennes sont implantées à Pont-l'Évêque (14) et Montesson (78). Ce nouveau centre de relation client permet d'instaurer une relation plus personnalisée avec les clients de l'autoroute (répondre à leurs questions en général, mais aussi les accompagner dans les différentes étapes de paiement par exemple).

A travers cette nouvelle activité de relation client, le péage en flux libre est créateur d'emplois. En effet, dès 2025, le Centre de Relation Client emploiera plus de 250 collaborateurs, soit environ 150 emplois supplémentaires par rapport au péage avec barrières.

Chiffres clés :

8 millions de clients/an sur l'axe

120 millions d'euros d'investissement par Sanef

30 minutes de trajet estimées en moins, en période de fort trafic

9,5 millions de litres de carburant économisés, selon nos estimations